Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 022-212203921-20260403-242026-DE

Mairie de Plévenon Cap Fréhel

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE DINAN

COMMUNE DE PLEVENON

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 03/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le 03 avril, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis à 19h30 à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Philippe LOHIER, Maire.

Date de la convocation et de la publicité : le 27/03/2026

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Philippe LOHIER, Michel PANSARD, Marie-José JOLY-RICHEUX, Gilbert PHILIPPE, Anne DURAND, Géraldine CARDIN, Olivier LACHIVER, Isabelle LECLERCQ, Alain CABARET, Eliane RUELLAN, Hervé VAN PRAAG, Anne-Sophie HOCQUET, Marc LEMARIé

Secrétaire de séance : Anne-Sophie HOCQUET

Représentés : Sarah HARDOUIN représentée par Philippe LOHIER, Éric DROGUET représenté par Marie-José JOLY-RICHEUX

Nombre de Conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15

DELIBERATION N°24-2026 Création d'un Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

Madame JOLY-RICHEUX expose au Conseil les raisons pour lesquelles la création d'un C.C.A.S. sur la commune serait opportunes et demande au Conseil son avis sur cette proposition.
Le Conseil à l'unanimité moins une abstention (Hervé VAN PRAAG) donne son accord de principe à ce projet et autorise Monsieur le Maire à commencer la démarche.

Fait à Plévenon, le 07/04/2026
Le Maire, Philippe LOHIER

Le Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www telerecours.fr

Publié et Transmis au représentant de l'Etat le 07/04/2026,